

## L'EVALUATION DE DEPART

#### Qu'est-ce qu'est l'évaluation de départ?

L'évaluation de départ permet d'apprécier, avant que l'élève débute sa formation, certaines de ses aptitudes qu'il devra mobiliser pour apprendre à conduire.

### L'évaluation est-elle obligatoire?

Oui, l'évaluation de départ a été rendue obligatoire par le législateur (arrêté du 5 mars 1991).

#### A quoi sert cette évaluation?

Ce bilan permet à l'enseignant de connaître le niveau global de l'élève à son entrée en formation, de diagnostiquer certaines compétences et détecter d'éventuelles difficultés.

L'objectif est également de déterminer le nombre prévisionnel de leçons de conduite nécessaires :

- pour conduire en sécurité avec un accompagnateur pour les conduites accompagnées et supervisées
- pour atteindre le niveau requis à l'épreuve pratique du permis de conduire et conduire en sécurité de manière autonome

Il permet ainsi à l'élève d'obtenir une information claire et transparente sur la durée et le coût estimés de sa formation.

Cette évaluation sert de base de concertation entre l'auto-école et l'élève pour concevoir un calendrier de formation adapté à son niveau et à ses besoins.

Le résultat de cette évaluation (nombre prévisionnel d'heures de formation), doit en effet être mentionnés sur le contrat de formation. (décret 2000-1335 du 26 décembre 2000).

A noter que ce nombre d'heures prévisionnel est donné à titre indicatif et ne revêt aucune valeur contractuelle. L'établissement ne pouvant en effet présumer du rythme de progression de l'élève.

2 rue Pont Chollet - 69480 ANSE - N° d'agrément : E 17 069 0041 0



# L'EVALUATION DE DEPART

#### A quel moment a-t-elle lieu?

Comme son nom l'indique, l'évaluation de départ est programmée avant que l'élève ne formalise son inscription dans l'établissement et ne signe son contrat de formation.

### L'élève est-il contraint d'accepter les conclusions de l'évaluation?

Non. L'élève, ou son représentant légal, peut exprimer son désaccord sur le nombre prévisionnel de leçons de conduite proposé par l'auto-école. Après discussion, si le désaccord persiste, l'élève reste libre de ne pas s'inscrire et de réaliser une nouvelle évaluation de départ dans une autre auto-école de son choix.

#### Le déroulement de l'évaluation

L'évaluation se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule école.

Elle dure environ 45 minutes.

Nous avons fait le choix de ce mode d'évaluation qui permet d'établir un premier contact privilégié entre l'enseignant et l'élève et de poser les bases d'un rapport de confiance.

L'évaluation des compétences de l'élève est basée sur quelques exercices simples et une série d'entretiens avec l'enseignant autour de 8 rubriques (voir tableau ci-dessous).

Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).

Pour chaque rubrique l'enseignant note les points forts et les points faibles de l'élève, évalue son niveau de performance (faible, satisfaisant, bon) correspondant à un nombre de points. En fonction du nombre de points total obtenus, l'enseignant définit un nombre prévisionnel d'heure de formation.

#### De l'évaluation au contrat de formation

Le résultat de l'évaluation est signée par l'enseignant et l'élève ou son représentant légal. Un exemplaire est conservé par les deux parties.

Sur la base de l'évaluation, un contrat de formation est proposé à l'élève.

2 rue Pont Chollet - 69480 ANSE - N° d'agrément : E 17 069 0041 0



## Détail des compétences évaluées

DOMAINES	CRITERES EVALUES
1 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : identité, âgé, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.  Ces critères n'entraînent pas de chiffrage mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
2 - EXPERIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédés Véhicules conduits Zone d'évolution à bord d'un véhicule Temps de pratique en conduite Contexte d'accompagnement ou pratique autonome
3 - CONNAISSANCES THEORIQUES SUR LE VEHICULE	Capacité à répondre à un questionnaire à choix multiples 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction - boîte de vitesse - embrayage - freinage
4 - ATTITUDES A L'EGARD DE LA SECURITE ET ATTITUDES A L'EGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitude à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité
5 - HABILITES (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	<ul> <li>Hors circulation :</li> <li>installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur</li> <li>5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur</li> <li>manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.</li> </ul>
6 - COMPREHENSION ET MEMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habilités Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter

**2 rue Pont Chollet - 69480 ANSE** - N° d'agrément : E 17 069 0041 0



DOMAINES	CRITERES EVALUES
7 - PERCEPTION	En circulation : A allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en double commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire, de dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
8 - EMOTIVITE ET CRISPATION	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

 $\textbf{2 rue Pont Chollet - 69480 ANSE} \quad - \quad N^{\circ} \ d'agrément : E \ 17 \ 069 \ 0041 \ 0$